

Défendre la coopérative c'est évidemment lui être fidèle. Notre prix de base est le prix Cooperl que nous fixons chaque semaine conformément aux principes de la Loi Egalim II. Il est le prix qui permet une rentabilité normale des outils de première transformation. Lorsque le prix Cooperl s'écarte du prix fixé à Plérin, c'est que ce dernier s'écarte dangereusement du prix moyen européen, ce qui plonge les outils dans le rouge et menace leur pérennité. Il ne faut pas hésiter à s'en détacher alors, le temps nécessaire. Les coopératives qui présidaient aux destinées de GAD ont laissé mourir cette belle entreprise pour n'avoir pas compris cela assez tôt, ou peut-être pour ne pas avoir eu le courage de l'assumer. Nous ne répéterons pas leur erreur, nous avons le sens des responsabilités et serons encore là demain.